FE
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-378 DU 26 JUILLET 2006

Portant nomination de Monsieur Godfroy TCHEKETE en qualité de Conseiller Technique à l'Energie du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-369 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation, et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 juillet 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Godfroy TCHEKETE est nommé Conseiller Technique à l'Energie du Président de la République.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 juillet 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre délégué chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Albert Sègbègnon HOUNGBO

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-